****

**EST-DU-QUÉBEC**

**FUTSAL**

**Règlements spécifiques au championnat régional scolaire**

**2018-2019**

Dernière modification : 26-09-18

**RÈGLEMENTS SPÉCIFIQUES AU CHAMPIONNAT RÉGIONAL SCOLAIRE**

Article 1 – Les règles de jeu 3

Article 2 – Identification des catégories 3

Article 3 – Accès au championnat régional scolaire 3

Article 4 – Surclassement 3

Article 5 – Composition de la délégation 3

Article 6 – Formulation des rencontres 4

Article 7 – Durée des parties 4

Article 8 – Délai 5

Article 9 – Récompenses 5

Article 10 – Hébergement et repas 5

Annexe I – Formule de compétition 6

**ARTICLE 1 – LES RÈGLES DE JEU**

1.1 Les règlements officiels sont : règlements Futsal ligue **2018-2019** du RSEQ Est-du-Québec.

1.2 Les présents règlements spécifiques au championnat régional ont préséance sur les règlements Futsal ligue **2018-2019** du RSEQ Est-du-Québec.

**ARTICLE 2 – IDENTIFICATION DES CATÉGORIES**

2.1 Selon les catégories en vigueur du RSEQ-Est du Québec

**ARTICLE 3 – ACCÈS AU CHAMPIONNAT RÉGIONAL SCOLAIRE**

3.1 Les équipes présentes seront celles qui auront participé à la ligue (exception pour les Îles-de-la-Madeleine).

3.2 Une école institutionnelle contant moins de 40 étudiants en catégorie benjamine du même sexe (secondaire I et II) pourra faire joueur des étudiants du primaire faisant partie de cette même école institutionnelle dans les divisions n’ayant pas accès au championnat provincial scolaire.

**ARTICLE 4 – SURCLASSEMENT**

4.1 Le surclassement sera permis.

**ARTICLE 5 – COMPOSITION DES ÉQUIPES**

5.1 En uniforme : maximum de quinze (15) et un minimum de six (6). Un délai de quinze (15) minutes est alloué pour permettre à l'équipe d'atteindre le nombre de joueur minimum, après quoi, l'équipe perd le match par défaut.

5.2 Sur le terrain : quatre (4) joueurs plus un (1) gardien.

# Il est entendu que l’équipe qui se classera pour le championnat provincial scolaire devra respecter le règlement de ce championnat qui est de huit (8) joueurs minimum.

5.3 Si un joueur se blesse et que l'équipe a débuté le tournoi selon le règlement, elle ne sera pas pénalisée.

5.4 Si une école à deux équipes dans la même catégorie/sexe et qu’elle décide d’en inscrire une seule, elle pourra prendre des joueurs dans les deux équipes.

5.5 Un joueur peut participer au championnat régional qu’avec une seule équipe. Il n’est pas permis de jouer/remplacer avec une autre équipe.

5.6 Un athlète peut participer au championnat régional scolaire sans avoir participé aux activités régulières de la ligue et ce, en autant qu’il respecte les règles d’admissibilité du réseau (inscrit sur S1, âge, entité école etc…).

**ARTICLE 6 – FORMULE DES RENCONTRES**

6.1 Les championnats régionaux scolaires seront joués selon la formule et annexe et selon le nombre d’équipe inscrite au championnat.

6.2 Suite à la saison, il y aura un classement général (points-poules)*.* Les équipes qui évolueront en ligue D**2** lors de la saison seront automatiquement inscrites en D**2** lors des championnats régionaux. Étant donné que seules les équipes gagnantes des championnats régionaux D**2** auront accès au championnat provincial, le championnat régional D**2** est ouvert aux autres équipes du réseau.

6.3 Pour la formule de compétition à 3 équipes, le départage des équipes se fait selon la règlementation de la ligue (Réglements de ligue futsal).

**ARTICLE 7 – DUREÉ DES PARTIES**

7.1 La durée des parties est de 2 X 20 minutes non chronométrées. En temps réglementaire, le match peut être prolongé pour récupérer les arrêts de jeu non planifiés (substitutions, blessures, etc.) En tout état de cause la durée de la récupération des arrêts de jeu est à la discrétion de l’arbitre.

7.2 Prolongation :

En cas d’égalité, il n’y aura qu’une seule période de prolongation de cinq (5) minutes. Les cinq (5) minutes doivent être jouées au complet. Si l’égalité persiste, il y aura trois (3) tirs au but obligatoires et s’il y a encore égalité, chaque équipe aura un tir au but jusqu’à ce qu’il y ait un gagnant.

7.2.3 Procédures pour la fusillade :

Voir la réglementation de la ligue (Règlements de ligue futsal).

7.3 Entre le temps régulier et la prolongation, une pause deux (2) minutes sera accordée.

7.4 S’il y a un écart de sept buts et plus à la mi-temps ou que le pointage atteint un écart de sept buts lors de la 2e mi-temps, Le match est considéré comme final et terminé.

7.5 Le Championnat régional scolaire se jouera sur un minimum de trois plateaux.

**ARTICLE 8 – DÉLAI**

8.1 Un délai de quinze (15) minutes après l'heure qui avait été prévue pour le début de la partie sera accordé à une équipe pour qu'elle se présente sur le terrain ; passé ce délai, l'équipe absente perdra par forfait (par un pointage de 3 à 0) et ce, sans appel.

**ARTICLE 9 – RÉCOMPENSES**

9.1 Une bannière permanente aux couleurs du championnat sera remise à l’équipe qui sera classée première au classement et ce, par catégorie/sexe/division.

9.2 Une bannière d’éthique sportive sera remise à l’entité-école (une par catégorie : benjamin, cadet et juvénile) qui aura démontré la meilleure éthique sportive durant la saison et le Championnat régional scolaire. Elle sera remise lors du Championnat régional scolaire.

9.3 Des médailles seront remises à chacun des membres des équipes qui, au classement général par catégorie se seront respectivement classées :

* + - Première : médaille d'or
    - Deuxième : médaille d'argent
    - Troisième : médaille de bronze

**ARTICLE 10 – HÉBERGEMENT ET REPAS : (Voir la règlementation administrative)**

~~10.1 Des frais de (7) sept dollars par nuitée/par athlète seront à payer pour l’hébergement lors de tous les championnats régionaux scolaires. Les nuitées seront obligatoires (pour toutes les équipes, incluant la ville hôtesse) selon la plage horaire du championnat (excluant l’athlétisme et le cross-country).~~

~~Le service de repas avec des menus santé (de rigueur) sera obligatoire (note I) pour tous les athlètes et au moins un accompagnateur selon la plage horaire du championnat. Toutefois, le premier et dernier repas de cette plage horaire seront facultatifs.~~

~~Note I : Les équipes de la ville hôtesse pourront être exemptées du service de repas si le nombre minimum de repas requis par le concessionnaire est atteint.~~

**ANNEXE I – Formule de compétition**









***Match barrage à ajouter le dimanche am perdant #5 vs perdant #8. Le gagnant de ce match (# 11) jouera pour le bronze contre le perdant #7***





***Match barrage à ajouter le dimanche am perdant #7 vs perdant #8. Le gagnant de ce match (# 11) jouera contre le perdant #9 pour la cinquième position.***





***Match barrage à ajouter le dimanche am perdant #9 vs perdant #11. Le gagnant de ce match (# 16A) jouera contre le perdant #10 pour la septième position.***





***Match barrage à ajouter le dimanche am perdant #10 vs perdant #11. Le gagnant de ce match (# 19A) jouera contre le perdant #13 pour la neuvième position.***

